



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1608

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Métropole - Autorisation de signer les marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1608**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Métropole - Autorisation de signer les marchés de services passés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet de confier à des prestataires la réalisation de prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Métropole de Lyon en porte à porte et en apport volontaire.

Les prestations comprennent : la collecte sélective en porte à porte des recyclables (journaux et emballages hors verre), la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (en bacs roulants), la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (en silos enterrés), les prestations relevant du service complet (sortie et rentrée des bacs pour les collectes d'ordures ménagères résiduelles et sélectives en porte à porte) sur les Communes de Lyon et Villeurbanne, la collecte des conteneurs d'apport volontaire verre, recyclables et éventuellement papiers et recyclables s'il en existe sur le territoire, en silos aériens, enterrés ou semi-enterrés, la collecte des sacs des déchets d'ébouage (pourra être demandé en cours de marché), le transport des différentes catégories de déchets jusqu'aux sites de traitement ou exutoires désignés par la Métropole.

Par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 16 juin 2016, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 42-1°a) de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et des articles 25, 33, 66 à 68 du décret marchés publics du 25 mars 2016 pour l'attribution du marché relatif aux prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Métropole de Lyon, pour une durée ferme de 7 ans à compter de sa date de notification.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant:

- lot n° 1 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 6ème, Villeurbanne et Vaulx en Velin,
- lot n° 2 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 3ème, Lyon 8ème, Bron,
- lot n° 3 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 4ème, Lyon 7ème,
- lot n° 4 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 5ème, Lyon 9ème, Tassin la Demi Lune,
- lot n° 5 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur le territoire de la Métropole de Lyon, hors Communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Tassin la Demi Lune et Vaulx en Velin.

La consultation prévoit que le nombre maximal de lots pouvant être attribués à un même candidat est fixé à deux. Cette limitation ne concerne que les lots 1, 2, 3 et 4.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 octobre 2016, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 6ème, Villeurbanne et Vaulx en Velin à l'entreprise GPE PROPOLYS pour un montant de 40 842 503,47 € HT, soit 49 011 004,16 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 2 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 3ème, Lyon 8ème, Bron à l'entreprise GPE PROPOLYS pour un montant de 36 784 598,25 € HT, soit 44 141 517,90 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 3 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 4ème, Lyon 7ème à l'entreprise SITA pour un montant de 38 880 593 € HT, soit 46 656 711,60 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 4 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 5ème, Lyon 9ème, Tassin la Demi Lune à l'entreprise NICOLLIN pour un montant de 22 073 647,85 € HT, soit 26 488 377,42 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 5 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur le territoire de la Métropole de Lyon, hors Communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Tassin la Demi Lune et Vaulx-en-Velin à l'entreprise GUERIN LOGISTIQUE pour un montant de 4 387 412,45 € HT, soit 5 264 894,94 € TTC sur la durée du marché (7 ans).

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales. Compte tenu de l'impact de l'attribution de ce marché sur l'organisation des services de la Métropole en matière de collecte en régie des déchets ménagers et assimilés, le projet a été soumis pour avis au comité technique (CT) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CHSCT et le CT ont rendu un avis favorable lors de leur séance du 17 mai 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou groupements suivants :

- lot n° 1 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 6ème, Villeurbanne et Vaulx en Velin à l'entreprise GPE PROPOLYS pour un montant de 40 842 503,47 € HT, soit 49 011 004,16 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 2 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 3ème, Lyon 8ème, Bron à l'entreprise GPE PROPOLYS pour un montant de 36 784 598,25 € HT, soit 44 141 517,90 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 3 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 1er, Lyon 2ème, Lyon 4ème, Lyon 7ème à l'entreprise SITA pour un montant de 38 880 593 € HT, soit 46 656 711,60 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 4 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire sur les territoires de Lyon 5ème, Lyon 9ème, Tassin la Demi Lune à l'entreprise NICOLLIN pour un montant de 22 073 647,85 € HT, soit 26 488 377,42 € TTC sur la durée du marché (7 ans),
- lot n° 5 : prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur le territoire de la Métropole de Lyon, hors Communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Tassin la Demi-Lune et Vaulx-en-Velin à l'entreprise GUERIN LOGISTIQUE pour un montant de 4 387 412,45 € HT, soit 5 264 894,94 € TTC sur la durée du marché (7 ans).

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - comptes 611 - fonction 7212.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**